

COMPTE-RENDU
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2023
COMMUNE DE MOUTHOMET

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre, à neuf heures quarante-cinq minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire.

Secrétaire de séance : Catie RIVES

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jacques BENUREAU, Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Catie RIVES, Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD
(dans l'ordre alphabétique)

Absents : Claude GIPPON, Louis MARI, Stéphane MESSAOUD

Procurations : Louis MARI à Christelle HERMAND

1. Validation du compte-rendu de la dernière séance

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 13 octobre 2023.

2. Compte-rendu des décisions prises par délégation du maire

Le maire informe les conseillers municipaux que la commune a déposé une demande de subvention (délibération 2023/039 en date du 20 octobre 2023) pour la mise aux normes du système de lutte contre l'incendie à la station-service, en vertu de la délibération du conseil municipal n°2023/004 du 16 février 2023 portant délégation d'attribution au maire. La décision est transmise aux conseillers municipaux. Elle porte sur un montant de travaux de 4 573.23 € HT et une sollicitation de 40% auprès de l'Etat et de 30% auprès du Département.

3. Démarche d'intention d'adhésion à Réseau 11

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2026, toutes les communes devront transférer la compétence de l'eau à leur Communauté de Communes : la production (de la source au réservoir) et la distribution (du réservoir aux bâtiments).

Concernant la partie production, le département de l'Aude a créé en 2020 Réseau 11, syndicat mixte qui prend en charge la production de l'eau potable pour les communes qui le souhaitent (investissement et fonctionnement). Plusieurs groupements de communes de l'ouest audois ont déjà adhéré à Réseau 11.

Afin de protéger la ressource en eau de façon durable, Réseau 11 engage des actions ciblées : mise en place de périmètres de protection autour des captages d'eau, démarches auprès de la profession agricole...

La proposition sera faite aux communautés de communes d'adhérer à Réseau 11 en 2026.

Madame le maire propose d'engager dès 2024 une démarche d'intention d'adhésion, afin de connaître les conditions et de réfléchir à l'opportunité d'y adhérer en 2025-2026.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à engager dès 2024 une démarche d'intention d'adhésion, afin de connaître les conditions et de réfléchir à l'opportunité d'adhérer à Réseau 11 en 2025-2026.

4. Création d'une zone d'aménagement différée

Madame le Maire expose au Conseil municipal :

Les articles L.212-1 et suivants, R.212-1 et suivants du code de l'urbanisme offrent la possibilité aux communes de demander au représentant de l'État que soit créée une zone d'aménagement différé (Z.A.D.) où la commune aurait la possibilité de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens lors de mutations.

Le droit de préemption, qui peut être exercé pendant une période de six ans renouvelables, à compter de la publication de l'acte qui a créé la ZAD, permettra à la commune de maîtriser le foncier nécessaire à la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement suivantes, répondant aux objets définis à l'article L.300-1 du code précité :

- Z1 « logement et aménagement » : pour l'aménagement de l'espace public et la création de logements sociaux ou la constitution de réserves foncières dans cet objectif ;
- Z2 « commerce » : pour la création de commerce dans le village ou la constitution de réserves foncières dans cet objectif ;

Le plan indiquant la situation de ces zones est validé par les élus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DEMANDE à Monsieur le Préfet de l'Aude de créer une zone d'aménagement différé englobant les parcelles formant le périmètre délimité sur le plan annexé à la présente délibération.

DEMANDE que la commune soit désignée comme bénéficiaire du droit de préemption.

5. Modification du plan de financement du projet lavoir/laverie/verger communal

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le plan de financement dudit projet suite à la modification de la participation de la CCRLCM ;

CONSIDERANT l'intérêt du projet de lavoir/laverie et du verger communal afin de rénover l'ancien lavoir pour en faire un lieu de détente et d'exposition permanente sur la mémoire du village, de créer une laverie communale et un verger communal avec un kiosque végétalisé, des tables de pique-nique et des bains de soleil et dans le but de proposer des fruits à consommer sur place pour les habitants ;

CONSIDERANT la possibilité pour l'Etat, le Département de l'Aude et la CCRLCM de financer ces travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le plan de financement indiqué ci-dessous

Etat (toutes subventions de l'Etat)	Département	CCRLCM	Commune	Total HT	Total TTC
71 598.90 € 34%	63 176.00 € 30%	30 324.04 € 14.40%	45 486.06 € 21.6%	210 585 € HT 100%	252 702 € TTC

6. Convention d'attribution du fonds de concours de la CCRLCM

6.1. Convention pour le projet de lavoir/laverie/verger

CONSIDERANT l'intérêt du projet de lavoir/laverie et du verger communal afin de rénover l'ancien lavoir pour en faire un lieu de détente et d'exposition permanente sur la mémoire du village, de créer une laverie communale et un verger communal avec un kiosque végétalisé, des tables de pique-nique et des bains de soleil et dans le but de proposer des fruits à consommer sur place pour les habitants ;

CONSIDERANT la possibilité pour l'Etat, le Département de l'Aude et la CCRLCM de financer ces travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours de la CCRLCM pour le projet de lavoir, laverie et du verger communal

6.2. Convention pour les travaux de changement de limiteur de remplissage

CONSIDERANT l'intérêt des travaux de changement de limiteur de remplissage et de la plaque des 3 cuves, à la station-service en régie communale, afin de maintenir ce service public ;

CONSIDERANT la possibilité pour le Département de l'Aude et la CCRLCM de financer ces travaux ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE le maire à signer la convention d'attribution du fonds de concours de la CCRLCM pour la subvention exceptionnelle à la station-service

7. Proposition d'acquisition du hangar de la CCRLCM, situé rue de la poste

Les élus souhaitent adresser un courrier afin de demander à la CCRLCM de vendre à la commune le hangar photovoltaïque, pour permettre à cette dernière d'avoir un projet global sur les terrains communaux restants du lotissement et ce terrain. Le courrier qui sera adressé au Président est validé et signé par les élus.

8. Questions et informations diverses

8.1. Travaux réalisés depuis le dernier conseil municipal

- Fin des travaux à la station-service : les limiteurs de remplissage des 3 cuves, qui étaient d'origine, ont été changés, ainsi que les plaques des cuves.
- Changement des fenêtres au commerce agricole communal LK Services. Le commerce agricole a donc désormais des fenêtres et portes intérieures neuves, ainsi qu'une pompe à chaleur neuve également.
- Pose d'un panneau d'affichage public en métal sur la terrasse du café restaurant communal (Christophe)
- Réparation d'une électrovanne au forage de la Prade pour 801.76 € HT et de l'UV au château d'eau
- Réparation de la poubelle de l'arrêt de bus et pose de couvercles sur les poubelles qui n'en avaient pas
- Etanchéité du sol de l'escalier menant au secrétariat.
- Travaux de réparation du grillage à la plate-forme de tri sélectif
- Récupération de broyat du Service des Routes du Département pour le paillage des arbres et des plates-bandes fleuries de la commune

- Travaux pour diminuer le bruit des grilles rue de la gare (Christophe).
- Changement de 2 pneus arrière du camion communal
- La salle des repas de l'ancienne école a été vidée afin de permettre son utilisation pour de futurs repas partagés.

8.2. Travaux à venir

- Enlèvement du crépi intérieur au WC public (en cours), imperméabilisation du mur extérieur côté rue, puis pose d'une peinture ciment. Les élus décident que le WC sera ensuite remplacé par un WC surélevé, avec une barre pour aider à la relève des personnes âgées, et valident à l'unanimité le devis de 538 € HT, comprenant la fourniture et la pose du WC. Ce dernier est donc provisoirement fermé le temps des travaux.
- Pose d'un banc en métal sur la place du 19 mars 1962 (Christophe).

8.3. Informations diverses

8.3.1. Prix coûtant à la station-service

Comme l'an passé, Madame le Maire propose deux semaines de prix coûtant à la station-service de Mouthoumet, à l'occasion de la fin d'année, du mardi 19 décembre 2023 à 9h au mardi 2 janvier 2024 à 8h ; ce qui est validé à l'unanimité par les élus.

8.3.2. Acquisition parcelle B204 et 205

L'acquisition des parcelles B204 et B205 a été signée chez le notaire. Une partie de la parcelle B205 permettra un parking pour la friperie et pour désengorger celui de la place du 19 mars 1962. La ruine située sur la parcelle B204 sera conservée.

8.3.3. Association Patrimoine Mouthoumétois

L'association Patrimoine Mouthoumétois a été créée le 26 octobre 2023. Elle a pour but de préserver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine de la commune. Un concert de Domingo a été organisé le 25 novembre, au profit de l'association. Il a rassemblé près de 30 personnes.

8.3.4. Goûter de Noël

Un goûter de Noël gratuit avec crêpes sera organisé le mercredi 20 décembre au rez de chaussée de la mairie à partir de 15h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 13 décembre.

La séance est levée à 12h10.

Pour extrait le 1^{er} décembre 2023
En mairie,

Christelle HERMAND
Maire

Catie RIVES
Secrétaire



A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'C' and 'R' followed by a horizontal line.

Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.